

Compte-rendu de la commission plénière du Conseil Départemental

Du 8 Juillet 2022

Finances – Budget

21.116 Décision modificative n° 1 – Budget départemental 2021 : vote contre de 2 groupes de l'opposition (EELV-PS et PCF), en cohérence avec le vote « contre » sur le budget initial

En €	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles (hors dépenses imprévues)	4 045 092,26	54 883 209,19	100 681 885,52	268 205,25
Dépenses imprévues	- 25 000 000,00		- 24 575 563,34	
Virement à la section d'investissement	75 838 116,93			75 838 116,93
Total	54 883 209,19	54 883 209,19	76 106 322,18	76 106 322,18

21.117 Décision modificative n° 1 du budget départemental - Autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) : vote contre de 2 groupes de l'opposition (EELV-PS et PCF)

Prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition d'un immeuble de bureau (situé à Puteaux, quartier de la Défense) pour les services départementaux, qui devrait intervenir au cours du 3ème trimestre de cette année :

Il est proposé de voter 100,7 M€ de dépenses d'investissement supplémentaires, portant le montant des crédits de dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2022 à 872,6 M€ (hors dépenses imprévues).

Il est proposé de réduire de 24,6 M€ les crédits de dépenses imprévues pour ne pas trop impacter le budget.

Faire face aux besoins de crédits supplémentaires et d'autorisations pluriannuelles qui ne peuvent attendre une décision modificative à l'automne prochain.

Il vous est proposé une hausse des crédits de 4,05 M€, portant le montant des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 à 1 981 M€ (hors dépenses imprévues) : 2,5 M€ pour la politique départementale du logement, 0,74 M€ de dépenses de personnel, 0,6 M€ pour financer un protocole transactionnel, 0,53 M€ pour couvrir les indemnités de compensation à verser aux collégiens au titre des repas.

AE de dépenses mouvementées à la DM1 2022 :

Direction	Code AE	Libellé AE	Montant voté avant DM1	Variation proposée en DM1	Montant après DM1
PEMC DECC	2005P009E18	DSP RESTAURATION MENAGE 22-26	95 372 115,00	2 627 885,00	98 000 000,00
PSOL Protection de l'enfance	2019P025E01	MARCHES ASE 2020-2023	6 361 107,17	1 631 300,00	7 992 407,17
PACT ARCHIVES	1998P298E12	AE PROJET SAE	-	1 205 480,00	1 205 480,00
PLPP LRU	2005P067E06	AE ADAPTATION DE L'HABITAT BEN	954 382,19	45 617,81	1 000 000,00
PACT CULTURE	2020P008E14	JMAD TVA 81%	2 884 226,00	400,00	2 884 626,00
PACT CULTURE	2006P061E13	CHORUS EDITION 2014 OPE SOUMIS	40 730,00	- 0,52	40 729,48
PACT CULTURE	2006P061E15	CHORUS 2015 OPE TVA (AE)	40 730,00	- 0,52	40 729,48
PEMC Bâtiments	2014P039E03	SUD MAINTENA ENTRETIEN CHAUFF	81 373,54	- 0,64	81 372,90
PEMC Bâtiments	2014P038E10	COLLEGES NORD AE ENTRETIEN	2 793 347,22	- 132 492,99	2 660 854,23
PSOL Protection de l'enfance	1998P140E34	MARCHE DE CONVOYAGES	2 107 587,39	- 220 787,38	1 886 800,01
Total				5 157 400,76	

AP de dépenses mouvementées à la DM1 2022 :

Direction	Code AP	Libellé AP	Montant voté avant DM1	Variation proposée en DM1	Montant après DM1
PLPP DPI	2003P185E01	ACQUISITION BATIMENTS SERVICES	205 000 000,00	99 500 000,00	304 500 000,00
PACT ARCHIVES	1998P298E16	Projet Système d'archivage électronique DI AP	-	1 266 000,00	1 266 000,00
PACT DE	2003AP063E11	BASSIN DE RETENTION EP	52 270 062,82	312 626,45	52 582 689,27
PEMC Bâtiments	1998P273E48	LA GARENNE COLOMBES nouveau collège	31 030 088,29	- 0,06	31 030 088,23
PACT DM	1998AP560E11	1998 OPERATIONS DIVERSES D)	19 106 052,52	- 0,31	19 106 052,21
PEMC Bâtiments	2003P098E13	1998 BATIMENTS PRE SAINT JEAN	279 486,18	- 14,23	279 471,95
PEMC Bâtiments	1998AP274E10	TRAVAUX PROGRAMMES ET URGENTS	3 802 036,85	- 63,72	3 801 973,13
PEMC DECC	1998P425E06	SEVRES - CROIX BOSSET	100 000,00	- 1 450,00	98 550,00
PEMC DECC	1998P286E02	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	82 200,00	- 11 600,00	70 600,00
PEMC Bâtiments	2003P074E04	NANTERRE P ELUARD menuiseries	2 463 000,00	- 19 197,08	2 443 802,92

Direction	Code AP	Libellé AP	Montant voté avant DM1	Variation proposée en DM1	Montant après DM1
PACT DM	2002P090E01	VOIRIE - STADE YVES DU MANOIR	701 589,68	- 128 115,70	573 473,98
PEMC Bâtiments	2020P020E71	ANTONY COLLEGE DESCARTES Reconstruction	190 000,00	- 188 847,24	1 152,76
PACT DM	2002AP042E12	TRAMWAY T2 - LA DEFENSE - BEZONS	101 796 277,39	- 592 800,00	101 203 477,39
Total				100 136 538,11	

21.118 Compte-rendu sur la dette : Prise d'acte

Deux opérations de dette ont été réalisées dans ce cadre sur le budget départemental au mois de mai dernier : signature d'un avenant au contrat de prêt structuré Société Générale et remboursement anticipé d'un prêt Crédit Agricole sur l'inflation.

21.119 Compte rendu des encaissements d'indemnités d'assurance - Mai 2021 - Avril 2022: Prise d'acte

Domages	18/12/2018	Sinistre 4871 : un conducteur a endommagé des barrières de sécurité du Centre maternel Les Marronniers appartenant au Département	Châtillon	Société TRANSGOURMET	4 651,20
---------	------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------	----------------------	----------

Administration générale

21.120 Compte-rendu des actions en justice - Mars-mai 2022: Prise d'acte

Défense :

Référé en préventifs liés à divers travaux.

Requête contre divers refus de prestations sociales (pour la plupart cartes de stationnements mobilités réduites et de recouvrement de RSA indu)

Demande :

Appels contre décisions de placement en ASE

Abondons et retraits d'autorité parentale

Pensions alimentaires

Personnel

22.121 Tableaux des effectifs budgétaires 2022 : Pour à l'unanimité

Pour ajuster les effectifs budgétaires aux besoins des services, il est nécessaire de prendre en considération les évolutions de carrière des agents (avancements de grade, promotions internes, remplacement d'agents partis en retraite par des agents en début de carrière, changements de filière).

A la suite du comité technique du 18 mars 2022, il convient de prendre acte de la création d'un pôle jeunesse et sports, qui assurera la coordination des actions transversales en faveur de la jeunesse, dans le contexte de la participation du Département à l'organisation des prochains Jeux olympiques et paralympiques 2024. Ce pôle accueille désormais la direction des actions sportives (DASP), la direction de la jeunesse (DJ) et la direction de projet JOP 2024 (DJOP).

22.83 Tableaux des effectifs budgétaires - Pouponnière Paul Manchon – Juillet 2022 : Pour à l'unanimité

Les évolutions statutaires concernant les grades d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture de la fonction publique hospitalière ont été prises en compte dans le tableau des effectifs.

Tableau des effectifs budgétaires		
	Effectif budgétaire BP FEVRIER 2022	Effectif budgétaire BP JUILLET 2022
Total général	234	234

22.84 Tableaux des effectifs budgétaires – Cité de l'enfance – Juillet 2022 : Pour à l'unanimité

Les évolutions statutaires concernant les grades d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture de la fonction publique hospitalière ont été prises en compte dans le tableau des effectifs.

Tableau des effectifs budgétaires		
	Effectif budgétaire BP FEVRIER 2022	Effectif budgétaire BP JUILLET 2022
Total général	122	122

22.85 Tableaux des effectifs budgétaires – Centre maternel Les Marronniers – Juillet 2022 : Pour à l'unanimité

Les évolutions statutaires concernant les grades d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture de la fonction publique hospitalière ont été prises en compte dans le tableau des effectifs.

Tableau des effectifs budgétaires		
	Effectif budgétaire BP FEVRIER 2022	Effectif budgétaire BP JUILLET 2022
Total général	63	63

Nous notons qu'il faut faire la distinction entre les postes budgétés et les postes pourvus.

22.98 Protection sociale complémentaire - Nouvelle garantie prévoyance : Pour à l'unanimité

Depuis 2003 – avant même les lois de février 2007 de modernisation de la fonction publique et de réforme de la fonction publique territoriale – un dispositif de participation à la protection sociale complémentaire des agents a été mis en place dans notre collectivité.

Afin de développer la couverture prévoyance des agents du département des Hauts-de-Seine, indispensable pour éviter une situation de précarité financière pendant les congés maladies (congé maladie ordinaire, congé longue maladie (CLM), congé longue durée (CLD), congé grave maladie), il a été décidé de retenir une formule « à la carte » dans le contrat conclu avec Territoria mutuelle : la participation de l'employeur ne porte que sur l'incapacité temporaire de travail, mais l'agent peut choisir des garanties complémentaires.

Garantie de base	Niveau des Garanties
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire de Travail Indemnités journalières	95% TIN + NBI Ou 95% TIN + NBI + 45 % RIN
Garanties optionnelles	Niveau des Garanties
Maintien de Salaire en cas d'Invalidité Permanente: Rente mensuelle	95% TIN + NBI Ou 95% TIN + NBI + 45 % RIN
Complément retraite suite à une invalidité permanente Rente	100% de la perte de retraite
Garantie Décès Capital	100% du TIN + NBI

22.99 Élection des représentants du personnel - Modalités de vote - recours au vote électronique - Vote par correspondance : Pour à l'unanimité

Le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 autorise la mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale. Celui-ci peut constituer une modalité exclusive d'expression des suffrages, ou l'une des modalités, avec le vote à l'urne et le vote par correspondance.

Il est proposé que l'élection des représentants du personnel se fasse par le biais d'un système de vote multicanal selon deux modalités, le vote électronique par internet et le vote par correspondance. Ce vote multicanal, déjà mis en œuvre lors des élections professionnelles de décembre 2018, permet à chaque électeur de choisir la modalité de vote qu'il préfère.

Commande publique

22.86 Compte rendu des marchés et avenants – Janvier-mars 2022 : Donné acté

- Conception acquisition exploitation d'une solution de réalité virtuelle : 1 480 892 €
- Animation, dév et exploitation équipement dédié aux métiers d'art et de design (Scintillo) : 926 341 €
- Promotion et de communication dans le cadre de la saison 2021-2022 du Racing 92 : 1 000 000 €
- Promotion et de communication dans le cadre de la saison 2021-2022 Metropolitans 92 : 417 113 €
- Maîtrise d'œuvre démolition et reconstruction du collège Alfred de Vigny et des équipements liés à Courbevoie : 2 369 995 €
- Aménagement paysager des espaces extérieurs du collège Les Bouvets à Puteaux : 740 310 €
- Création d'une liaison verte à Gennevilliers entre la ZAC des Louvresses et la gare (éclairage) : 367 556 €

Relations et coopération internationale

22.104 Coopération internationale - Mandat spécial Arménie - Septembre 2022:

Pour à l'unanimité

- Examiner sur place le bilan des actions conduites dans le cadre du Programme
- Organiser une cérémonie officielle d'hommage à Monsieur Patrick Devedjian
- Inaugurer le lycée d'enseignement agricole dans le chef-lieu d'Idjevan
- Rencontrer l'Ambassadrice de France en Arménie, Madame Anne Louyot
- Déposer une gerbe au Mémorial de Tsitsernakaberd à Erevan

L'assemblée donne un accord pour la prise en charge des frais de déplacement du Président Georges Siffredi, de Marie-Laure Godin, en sa qualité de Vice-présidente déléguée aux relations et coopération

internationales et affaires Européennes, de Vincent Franchi et Pierre Ouzoulias et de Sophie Devedjian dont la présence est liée à l'hommage qui sera rendu à Monsieur Patrick Devedjian. Ce déplacement est prévu entre le 25 au 29 septembre 2022.

22.127 Coopération internationale - Mandat spécial Cambodge – Novembre 2022: Pour à l'unanimité

Une délégation départementale se rendra au Cambodge en Novembre 2022.

- Constater l'avancement du programme dans le cadre de différentes visites et rencontres
- Echanger sur la stratégie à venir dans le cadre d'un Comité de pilotage coprésidé avec la Province de Siem Reap

L'assemblée donne un accord pour la prise en charge des frais de déplacement du Président Georges Siffredi, de Marie-Laure Godin, en sa qualité de Vice-présidente déléguée aux relations et coopération internationales et affaires Européennes, et Dominique Trichet-Allaire, pour une somme totale : 38 400 € (20 000 € pour les billets, 13 400 € pour les frais de séjour et 5000 € de secours).

Habitat – Politique de la ville

22.109 Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine - Commune De BAGNEUX : Pour à l'unanimité, sauf Hélène Cillières qui ne peut pas prendre part au vote

La ville de Bagneux souhaite s'inscrire dans la démarche "Quartiers d'avenir - Hauts-de-Seine" (séance du 2 avril 2021) et a adressé au Département deux dossiers de demande de soutien départemental pour les quartiers suivants :

- Le quartier de la Pierre plate (Cité des musiciens)
- Le quartier Abbé Grégoire Mirabeau

Requalification Cité des Musiciens

**Impact du projet de renouvellement urbain
sur l'évolution de la typologie des logements**

Catégories	Avant le projet		Après le projet	
	Nombre	%	Nombre	%
Logements sociaux	849	100 %	639	56 %
Logements privés	0	0 %	343	30 %
Logements en accession sociale	0	0 %	40	4 %
Logements intermédiaires	0	0 %	115	10 %
Total	849	100 %	1 137	100 %

Le coût total du projet de renouvellement urbain s'élève à **142 572 278 € HT**, financé comme suit :

Financeurs	Montant	Part du total général
SA d'HLM Segens	70 837 109 €	50 %
Ville	4 576 375 €	3 %
EPT Vallée Sud Grand Paris	13 690 230 €	10 %
Région	1 801 000 €	1 %
Fonds européens	2 101 444 €	1 %
ANRU	21 322 016 €	15 %
Autres	2 494 679 €	20 %
Valorisations foncières	25 749 425 €	18 %
Total	142 572 278 €	100 %

Requalification Abbé Grégoire

Catégories	Avant le projet		Après le projet	
	Nombre	%	Nombre	%
Logements sociaux	556	100 %	456	65 %
Logements privés	0	0 %	136	19 %
Logements en accession sociale	0	0 %	52	7 %
Logements intermédiaires	0	0 %	59	8 %
Total	556	100 %	703	100 %

Le coût total des interventions s'élève à **55 777 259 € HT**, financées comme suit :

Financeurs	Montant HT	Part du total général
Hauts-de-Seine habitat	47 107 532 €	84 %
Ville	301 376 €	0,5 %
Métropole du Grand Paris	226 032 €	0,4 %
Département des Hauts-de-Seine	6 805 440 €	12 %
CEE (Economie d'énergie, récupération fournisseur d'énergie)	323 819 €	0,6 %
TFPB	447 674 €	0,8 %
Etat (DRIEA au titre des fonds friches)	457 715 €	0,8 %
Agence de l'eau	107 672 €	0,2 %
Total	55 777 259 €	100 %

Le Président Siffredi a indiqué que le dispositif quartier d'avenir ne serait pas réservé aux seuls quartiers politique de la ville, mais aussi aux quartiers qui nécessitent un accompagnement. Des dossiers sont en cours de constitution à Asnières, Clichy, Gennevilliers (20 millions d'euros environ), Nanterre (4 dossiers en cours).

22.110 Aide à la création de logements locatifs sociaux – LEVALLOIS PERRET – LE PLESSIS ROBINSON – VANVES : Pour à l’unanimité, sauf Pierre-Christophe Baguet, Agnès Pottier-Dumas qui ne peuvent pas prendre part au vote.

Le présent rapport a pour objet d’attribuer trois subventions en faveur de la création de logements locatifs sociaux.

Dans le cadre de ce dispositif d’aide, je vous propose d’accorder les subventions détaillées ci-après.

Organisme HLM bénéficiaire	Type de logements	Nombre de logements sociaux	Adresse de l’opération	Mode de production	Prix de revient prévisionnel	Subvention départementale proposée	Logements réservés au bénéfice du Département
Hauts-de-Seine habitat	familiaux	31 (16 PLUS et 15 PLS)	Rue du Loup Pendu lot n°8 au Plessis-Robinson	Construction neuve	7 987 216 € TTC	16 000 €	0
Logirep	familiaux	8 (4 PLUS, 3 PLAI et 1 PLS)	25 rue Chaptal à Levallois-Perret	Acquisition-amélioration	3 180 135 € TTC	59 863 €	1
Seine ouest habitat et patrimoine	familiaux	19 (8 PLUS, 6 PLAI et 5 PLS)	31 boulevard du lycée à Vanves	VEFA	3 826 345 € TTC	124 543 €	2
Total		58			14 993 696 € TTC	200 406 €	3

22.111 Aides départementales aux particuliers : Pour à l’unanimité

Intervention de Lounes Adjroud pour saluer ce dispositif qui répond aux besoins d’adaptation des logements d’un certain nombre de nos concitoyens avec, notamment, un haut niveau de subvention pour les ménages à revenus très modestes, jusqu’à 60%.

Cependant, il y a une faible sollicitation de cette aide par nos concitoyens au vu de la taille de notre département et de sa population. Ainsi, seulement 13 dossiers sur cette séance, 12 sur l’habitat privé et uniquement 1 pour les bénéficiaires de l’APA à domicile.

Nous nous interrogeons donc sur les mesures à mettre en place, avec le soutien des villes, pour faire davantage connaître ce dispositif.

22.129 Désignation représentant - CA SEQENS solidarités : Pour à l’unanimité

SEQENS Solidarités est un organisme de logement sociaux (dont le département est actionnaire) spécialisé dans le logement spécifique (résidences pour jeunes actifs ou en formation, hébergement d’urgence, structures médicosociales ou pour personnes âgées).

Le département propose Mme Josiane Fischer comme représentante.

Contractualisation municipale

22.112 Commune de BOULOGNE-BILLANCOURT- Contrat de développement département-ville - 2022-2024 : 2 groupes de l'opposition (12 élus) ne prennent pas part au vote

Section d'investissement	Montant
rénovation du gymnase Dôme	1 050 000 €
création d'un terrain multisport couvert Denfert-Rochereau	395 834 €
réhabilitation et aménagement du Port Legrand (lot 5)	488 740 €
modernisation du système de production de froid de la patinoire	879 750 €
conservation de l'église Notre-Dame	3 099 195 €
modernisation des médiathèques	736 481 €
extension du dispositif de vidéoprotection	350 000 €
sous-total investissement	7 000 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	3 739 620 €
activités culturelles	392 655 €
activités sportives	808 983 €
coordination gérontologique	482 913 €
sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	5 424 171 €

TOTAL	12 424 171 €
--------------	---------------------

g) L'extension du dispositif de vidéoprotection

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale, le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection, concerne l'implantation de quatre-vingt-sept nouvelles caméras, dont 40 caméras multi capteurs 360° en remplacement du parc existant et dix-sept caméras de visualisation des plaques d'immatriculation (VPI) ainsi qu'un agrandissement du CSU avec de nouveaux écrans.

L'opération comprend la fourniture, la pose et le raccordement.

Ils devraient être réalisés entre 2022 et 2024.

Le coût de cette opération est estimé à 1 000 000 € HT.

Le financement départemental sollicité s'élève à 350 000 €, soit 35 % du montant de l'opération.

22.113 Commune de MARNES-LA-COQUETTE - contrat de développement

département-ville - 2022-2024 : 2 groupes de l'opposition (12 élus) ne prennent pas part au vote

Section d'investissement	Montant
rénovation de l'école de la Marche	288 211 €
rénovation de la maison des hirondelles	35 000 €
rénovation du cimetière	15 000 €
rénovation de l'église Sainte-Eugénie	218 884 €
Sous-total investissement	557 095 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
activités culturelles	30 330 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	30 330 €

TOTAL	587 425 €
--------------	------------------

22.113 Commune de BAGNEUX - contrat de développement département-ville -

2022-2024 : le groupe des écologistes et des socialistes ne prend pas part au vote

Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
Réhabilitation du centre municipal de santé (phase 2)	1 514 000 €	-
Rénovation du stade René-Rousseau	2 542 000 €	127 100 €
Réhabilitation du terrain sportif du stade Port Talbot	762 000 €	38 100 €
Rénovation de l'école Joliot-Curie	400 000 €	20 000 €
Programme de rafraîchissement et de désimperméabilisation de trois cours d'écoles (Henri-Wallon, Albert-Petit et Paul-Vaillant-Couturier)	218 745 €	-
Eco-quartier des Mathurins (phase 1)	1 461 255 €	146 125 €
Extension du dispositif de vidéoprotection	102 000 €	-
Sous-total investissement	7 000 000 €	331 325 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	571 725 €
Relais d'assistantes maternelles / lieu d'accueil enfant-parent	43 251 €
Activités culturelles	160 764 €
Activités sportives	192 096 €
Politique de la Ville	787 236 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 755 072 €

TOTAL	8 755 072 €
--------------	--------------------

22.113 Commune de COLOMBES - contrat de développement département-ville

- 2022-2024 : le groupe communiste, républicain et citoyen ne prend pas part au vote

Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
réhabilitation et extension du groupe scolaire Langevin-Wallon	4 000 000 €	200 000 €
réhabilitation et extension de l'école Marcel-Pagnol	3 000 000 €	150 000 €
Sous-total investissement	7 000 000 €	350 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	2 231 433 €
relais d'assistantes maternelles	81 812 €
activités culturelles	546 849 €
activités sportives	203 775 €
coordination gérontologique	296 790 €
politique de la Ville	546 921 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	3 907 580 €

TOTAL	10 907 580 €
--------------	---------------------

22.128 Commune de VANVES - contrat de développement département-ville -

2022-2024 : 2 groupes de l'opposition (12 élus) ne prennent pas part au vote

Investissement :

Réhabilitation-extension du groupe scolaire du Parc. Travaux prévus de 2022-2024 : 4 000 000 € (sur un budget total de 16 937 183 €).

Fonctionnement :

Les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant : 935 091 €

Les activités culturelles : 186 000 €

Les activités sportives : 202 650 €

La coordination gérontologique : 61 119 €

TOTAL : 5 384 860 €

Patrimoine non scolaire

22.106 Acquisition d'un terrain bâti - Création d'un pôle social - BAGNEUX : Vote contre du groupe écologistes & socialistes

A ce jour, trois pôles sociaux sont opérationnels à Châtenay-Malabry, Châtillon et Villeneuve-la-Garenne. Trois autres sont en travaux, sont situés à Asnières-sur-Seine, Antony et Clichy, et ouvriront prochainement. Le Département a l'opportunité d'acquérir un terrain bâti, situé au 2, avenue Henri Barbusse à Bagneux. Le nouvel équipement départemental aurait vocation à accueillir les usagers du service de solidarité territoriale 11 (SST 11) dont le périmètre d'intervention porte sur le territoire des villes de Bagneux, Bourg-la Reine et **Fontenay-aux-Roses**.

Les parcelles cadastrées section I n°138 et n°140 ont été évaluées par la direction immobilière de l'Etat (DIE) au prix de 1 895 000 € HT. Le coût de l'opération, hors acquisition, pour un projet de l'ordre de 2 000 m² de surface de plancher (SDP), a été estimé dans une fourchette de 6,2 M€ à 7 M€.

Intervention de Joaquim Timotéo à propos de l'acquisition d'un terrain bâti en vue de la poursuite de la politique de concentration des services sociaux, traduite par la création d'une série de pôles. Nous nous opposons à ces regroupements qui, sous couvert de « guichet unique » ou d'offre de services intégrée, éloignent de fait une partie de la population des services publics dont elle a besoin, et participent certainement à une partie du non-recours aux droits dont elle pourrait bénéficier. L'expérience montre en effet qu'en termes de bénéficiaires, c'est plutôt la baisse que la hausse que l'on constate. L'expérience ne peut non plus cacher la difficulté persistante en matière de recrutement et de vacances de postes et le décrochage de l'accès aux services de certains publics.

Sans doute d'ailleurs ce décrochage est-il moins important pour la ville qui accueille le Pôle que pour les autres villes qui y sont rattachées mais il existe.

Je rappelle au passage que ces divers regroupements devaient être « accompagnés de développement de services «hors les murs», permettant d'apporter des services à la population dans des lieux plus nombreux et sur la base de partenariats avec mes communes. » (c'est aussi ce que rappelait le rapport de l'IGAS consacré l'ASE)

Force est de constater que cela ne semble pas faire recette et que les lieux en proximité ne semblent pas si nombreux.

Ceci pointe d'ailleurs un autre aspect de l'éloignement qu'opèrent ces regroupements, celui de la distanciation même des professionnels entre eux.

Auparavant des liens informels (souvent utiles pour trouver des solutions spécifiques pour l'utilisateur) se tissaient entre par exemple des personnels des EDAS ou des PMI et des personnels municipaux.

Aujourd'hui les relations entre ces différents agents s'est distendue alors même qu'elle contribuait aussi à l'articulation des politiques départementale et municipale.

Vous parlez souvent du couple département-ville comme emblématique de l'action publique menée par notre collectivité. Ce couple se jouait aussi un peu à ce niveau de l'inter-relations des services, il se déconstruit progressivement avec votre politique de concentration des services dans des pôles.

22.130 Gestion des logements locatifs - Convention de mandat d'encaissement :

Vote pour à l'unanimité

Approbation de la convention relative au mandat d'encaissement confié au prestataire choisi (groupement solidaire Immo City Holding, le 22 juin 2022) pour assurer la gestion locative d'environ 80 logements (loués, à louer et vacants), dont le Département est devenu propriétaire à la suite d'opérations de voirie et de tramway. Le recouvrement des redevances et loyers des logements sera effectué par le mandataire dans les conditions fixées par la présente convention.

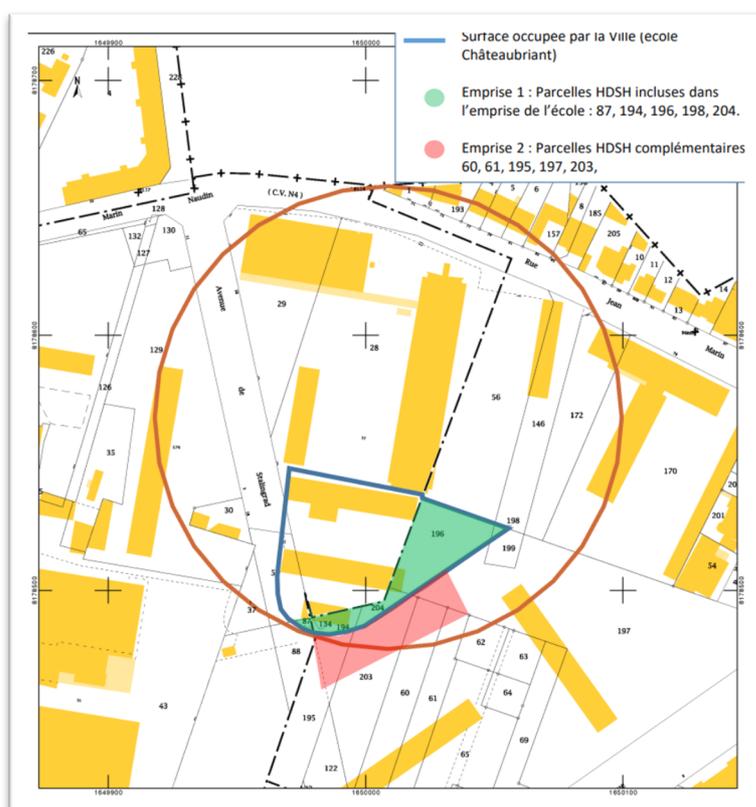
Concernant les travaux de maintenance courante, ils seront réalisés au travers d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, par le même groupement solidaire Immo City Holding, qui sera conclu pour une période initiale, à compter de la date de notification du marché jusqu'au 31 décembre 2022. Ce mandat sera ensuite renouvelable trois fois sur une période d'un an, par reconduction tacite.

22.105 Conventions d'occupation temporaire - Collège Joliot Curie – BAGNEUX:

Vote pour à l'unanimité

A la suite de la demande de la commune concernant l'extension du collège Joliot-Curie situé 63, rue de Verdun à Bagneux, portant ainsi son nombre de 400 à 600 élèves, le Département a entrepris sa reconstruction, à compter de 2025 et jusqu'en 2028. Les travaux sur le site ne pouvant être réalisés en milieu occupé pour des raisons de sécurité, la ville de Bagneux et Hauts-de-Seine Habitat ont accepté de mettre à disposition du Département, à titre gratuit, plusieurs emprises de terrain leur appartenant, afin d'y édifier un collège provisoire.

Compte tenu de l'insuffisance de l'emprise offerte par la ville, Hauts-de-Seine Habitat accepte de mettre à disposition du Département environ 3 000 m² de parcelles (allée des Martyrs Chateaubriant).



22.87 Mise en réforme de matériel et matériaux - Pôle Léonard de Vinci –

Courbevoie : Vote pour à l'unanimité

Le Département souhaite que le taux de réemploi soit le plus élevé possible, et a donc organisé le curage et la revente des matériaux et matériels, en quatre phases dont les volumes seront croissants entre août 2022 et septembre 2026. La réforme, objet de cette délibération, précédera la déconstruction, puis la mise en vente sur des plateformes dématérialisées spécialisées.

- Matériaux : revêtements, menuiserie, habillage sols et plafonds, etc.
- Matériels : Tables basses, canapés, chaises, fauteuils, bureaux, paillasses, porte-manteaux, écrans de visio, tableaux de classe, etc.

Intervention de Najib Benarafa regrettant la stratégie de faire à nouveau déménager le conseil départemental installé il y a seulement 4 ans à l'Aréna et de déconstruire une partie du Pôle Leonard de Vinci qui n'a que 25 ans nous apparaît, quand même, comme un aveu de gaspillage organisé.

L'achat d'une partie de l'Aréna a permis de la réalisation du projet de stade pour le Racing 92 et qu'au final le Département a fait probablement un bon investissement et qu'il va valoriser la capacité foncière restante au niveau du pôle Léonard de Vinci en construisant un deuxième ensemble immobilier, mais ces opérations sont discutables écologiquement.

Nous saluons la volonté du département à vouloir réutiliser une grande partie des matières premières et à se conformer à la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire). Le marché des matières premières est de plus en plus tendu, et nous n'en sommes pas surpris car les ressources de la planète ne sont pas infinies. Cette déconstruction va se faire avec un taux de recyclage de 95% pour la structure béton et de plus de 80% pour les matériaux de second œuvre (en comptant le réusage et réemploi). Nous espérons qu'au terme des 4 années ces matériaux trouveront effectivement des acheteurs pour que cette initiative soit durable. Nous avons tous à gagner que les futures constructions commandées par le département, obligent les Assistants Maître d'ouvrage à penser à des filières d'écoconception, de démantèlement et de réutilisation des matériaux. Cette obligation les forcera à utiliser des matériaux durables tout en réinventant des filières pour entretenir facilement les structures construites et des filières pour démanteler leurs œuvres avec un minimum d'énergie, tout en développant des canaux pour valoriser ces matériaux.

Culture

22.92 Musée du Grand Siècle - Création d'un nouveau service public culturel – Demande de l'appellation "Musée de France" : Vote pour à l'unanimité

Dossier de candidature en 4 parties : état des lieux, projet muséal, organigramme prévisionnel, projections budgétaires 2022-2026.

Est considérée comme Musée de France « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». La délivrance de l'appellation Musée de France procure plusieurs avantages, tels que la possibilité de bénéficier :

- de subventions de l'Etat dans l'ensemble des activités du musée (investissement, restauration, conservation, expositions, activités culturelles et pédagogiques) ;
- du droit de préemption de l'Etat pour les acquisitions ;
- des dépôts des musées nationaux.

A ce jour, 1 219 musées possèdent cette appellation, dont deux appartiennent au Département des Hauts-de-Seine, le musée du Domaine départemental de Sceaux et le musée départemental Albert-Kahn.

22.78 Musée du Grand Siècle - Dépôt d'œuvre - Ville de Paris : Vote pour à l'unanimité

Saint-Paul et Saint-Barnabé dans la ville de Lystres, scène tirée des Actes des apôtres (attribué à Jean Lemaire, XVIIème siècle). Huile sur toile (107,5 X 139,5 cm), non encadrée, redécouverte dans l'église Saint-François Xavier et a fait l'objet d'une restauration fondamentale. Le Département envisage d'accueillir en dépôt cette œuvre afin de l'exposer au sein du Petit Château du Domaine départemental de Sceaux, puis au musée du Grand Siècle à Saint-Cloud.

22.96 Musée du Grand Siècle - Dépôt du grand cabinet en laque : Vote pour à l'unanimité



nonyme. Grand cabinet de laque sur piétement, vers 1670-1680.

Le Grand cabinet en laque (vers 1670-80) est la propriété de Pierre Fraissinet et de la Galerie Saint-Martin, lesquels ont mandaté Maître Rouillac, commissaire-priseur, pour assurer sa vente.

Ce Grand cabinet à motifs or sur fond noir, dans des encadrements « fond de poire » en aventurine et marqueterie de nacre, présente à l'extérieur la fable taoïste du « Prince et de l'oiseau » avec danseurs,

comédiens et musiciens et, à l'intérieur, une scène de chasse à courre et une scène de triomphe.

Le dépôt est consenti à titre gratuit à compter du 3 octobre 2022 pour une durée de six mois, renouvelable une fois par tacite reconduction pour une même durée de six mois.

22.97 Musée du Grand Siècle - Dépôt d'œuvre - Portrait de Louis XIV en costume de sacre : Vote pour à l'unanimité

Portrait de Louis XIV en costume de sacre », attribué à l'atelier de Henri Testelin (1616-1695)



Ce tableau retranscrit l'image du pouvoir royal. Il met en scène le roi Louis XIV, encore jeune, assis au centre de la composition, en majesté et figure incarnant le pouvoir divin sur terre. Le roi est environné d'un simple appareil de draperies rouge et or, privé de tout décor architectural. Ces étoffes suspendues font référence au dais royal et aux circonstances cérémonielles. Le roi porte le manteau à fleurs de lys, symbole des rois de France, et le collier de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, ordre de chevalerie français fondé le 31 décembre 1578 par Henri III. L'épée et la couronne n'apparaissent pas.

Cette œuvre enrichira de manière significative tant les collections du Petit Château du Domaine Départemental de Sceaux, lieu de préfiguration du Musée du Grand Siècle, que le parcours permanent du futur musée à Saint-Cloud. La convention de dépôt, à titre gratuit, sera conclue pour une durée de 4 ans renouvelable.

22.82 Musée du Domaine Départemental de Sceaux – Contrat de concession de droits d'auteurs - Musée des Beaux-Arts d'Orléans : Vote pour à l'unanimité

Contrat de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Madame Juliette Pessa, dans le cadre de la publication de l'ouvrage accompagnant l'exposition intitulée « Le Trait et l'Ombre, Dessins français du musée des Beaux-Arts d'Orléans », présentée du 5 mai au 17 août, puis du 8 septembre au 31 décembre 2022, aux Ecuries du Domaine départemental de Sceaux.

22.91 Musée du Domaine Départemental de Sceaux – Contrat de prêt d'œuvres -Paris Est Marne & Bois – Exposition "Parcs et jardins de l'est parisien" : Vote pour à l'unanimité

Demande de prêt des trois œuvres suivantes, provenant du musée du Domaine départemental de Sceaux, au profit de l'Etablissement public territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois :

- « Plan du château et du jardin de Plaisance à Nogent-sur-Marne », XVIIIème siècle, Plume, aquarelle sur papier entoilé ;
- « Le château de Conflans », Pierre-Denis Martin dit le Jeune (vers 1663 – 1742), vers 1700, huile sur toile ;

- « Le Château de Conflans à Charenton », Adam Perelle (1638 – 1695), fin XVIIIème siècle, Eau-forte sur vergé

22.90 Groupement de commandes - Musée Départemental de Sceaux et EPS Erasme – Conception et animation d’ateliers culturels : Vote pour à l’unanimité

Le musée du Domaine départemental de Sceaux et le musée départemental Albert-Kahn ont conçu un projet à destination des adolescents et du personnel soignant de l’EPS Erasme. A l’occasion de visites et d’ateliers de pratiques artistiques animés par un photographe professionnel, les publics s’approprient la représentation de la nature et du temps à partir des collections départementales, de la collecte d’objets, de végétaux, d’images et de témoignages.

22.90 Maison de Chateaubriand – Convention d’occupation du domaine public – Centre d’action cinématographique Le Rex - Festival “Paysages de Cinéastes”:

Vote pour à l’unanimité

Le festival du film « Paysages de cinéastes » de Châtenay-Malabry invite, chaque année, tous les publics au voyage et à la découverte du 7ème art et de ses richesses. Ce festival repose sur une programmation exigeante, et propose en avant-première des œuvres projetées dans les différents festivals internationaux. De cette volonté de montrer le meilleur à un public fidèle et curieux, « Paysages de cinéastes » bénéficie aujourd’hui d’une renommée qui dépasse les limites de Châtenay-Malabry et du Département. La 20ème édition du festival « Paysages de cinéastes » se tiendra du 9 au 17 septembre 2022 dans différents lieux de Châtenay-Malabry.

22.95 Maison de Chateaubriand - Groupement de commandes - Ville de Châtenay-Malabry - Achat d’un spectacle ”: Vote pour à l’unanimité

Il s’agit de voter pour la constitution d’un groupement de commandes avec la ville de Châtenay-Malabry, en vue de la passation du marché public d’achat de droits d’exploitation d’un spectacle, qui se tiendra sur le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand.

Chaque partie prendra en charge la réalisation de l’ensemble des prestations liées au spectacle. Pour le Département, les dépenses liées à l’achat des droits d’exploitation du spectacle sont plafonnées à 4 000 €, sur un budget prévisionnel global de l’opération estimé à 8 000 €.

22.88 Direction des archives départementales - Prêts de documents patrimoniaux – Ville de Suresnes : Vote pour à l’unanimité

La commune de Suresnes organise au Musée d’Histoire Urbaine et Sociale (MUS) une exposition sur le thème « Les jardins du Grand Paris » (titre provisoire). Cette exposition, co-construite avec l’Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles, évoquera les différentes formes de jardins, des parcs et jardins d’agrément aux jardins nourriciers et l’évolution de ceux-ci dans la capitale et sa banlieue depuis

le XIXe siècle à nos jours. Elle sera présentée du 12 octobre 2022 au 25 juin 2023 dans les deux salles d'expositions temporaires conçues à cet effet.

Désignation	Cotes Archives départementales	Valeur assurances
Carte postale, <i>Le Plessis-Robinson : un coin de la Cité Jardin</i>	9FIPLE104	500 euros
Aquarelle du parc André Malraux, jardin des collections	2720W32	2 000 euros
Demandes de reproduction :		
Parc Diderot : vue des pentes	2845W170/2	/
Les Jardins de l'Arche à Nanterre	2845W980/2	/

22.89 Direction des archives départementales - Exposition mobilités - Prêt d'œuvres : Vote pour à l'unanimité

À l'automne 2022, la direction des Archives départementales reviendra sur l'histoire des mobilités dans les Hauts-de-Seine, à travers une exposition intitulée « Sur route et sur rail : se déplacer dans les Hauts-de-Seine (18e -21e siècle) », qui entrera en résonance avec les compétences du Département relatives à l'exploitation du réseau routier et au développement de l'offre de transport, alors que de grands chantiers structurants auxquels le Département participe sont en cours de réalisation ou arrivent à terme (plan vélo, création ou prolongement de lignes de tramway ou de métro, arrivée de la Ligne E du RER à La Défense, Grand Paris Express).

22.94 Direction des archives départementales – Convention Tripartite entre les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et seine & Yvelines numérique - Système d'archivage électronique hybride : Vote pour à l'unanimité

Délib en lien direct avec la 22.136 votée en CP du 20 juin « SMO Seine & Yvelines Numérique – Désignation d'un représentant »

Le Département doit se doter d'une solution d'archivage électronique, gérant les archives intermédiaires et définitives. Il est proposé de développer une solution mutualisée avec le Département des Yvelines, suivant un modèle organisationnel innovant, actuellement inédit en France. Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines financeront l'investissement initial nécessaire au développement du système. À partir de la mise en service du système, sa maintenance sera financée par les contributions des collectivités adhérentes.

Afin de développer cette solution, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines souhaitent s'appuyer sur le syndicat mixte ouvert (SMO) Seine et Yvelines Numérique, qui développe et met à disposition des deux Départements un socle logiciel d'archivage électronique et des services associés, pour lesquels les deux Départements versent, à parts égales, une contribution au syndicat.

Le budget total est estimé à 1 266 000 € TTC par Département en investissement, pour le développement de la solution, et 1 000 000 € TTC en fonctionnement pour la durée de la convention, soit 6 ans.

Au titre du lancement du projet, les montants prévus en 2022 pour le Département des Hauts-de-Seine s'élèvent à 264 000 € en investissement et 153 500 € en fonctionnement.

22.131 SGP - Manifestation culturelle – Subvention : Vote pour à l'unanimité

Depuis plusieurs années, la Société du Grand Paris se dote d'une programmation artistique et culturelle avec des manifestations régulières sur les chantiers, ouvertes à tous, appelées « KM », qui contribuent à l'appropriation du projet du Grand Paris Express par le grand public, et à la valorisation technique des chantiers.

Le concept « KM » comprend trois dimensions :

- pédagogique : exposition, maquette, etc ;
- artistique : performances, installation d'œuvres, etc ;
- conviviale et festive : repas, bal populaire.

Dans ce contexte, la SGP organisera le samedi 17 septembre 2022 à partir de 18 h son 11e KM, sur le chantier de la future gare du Pont de Sèvres, concomitamment et dans la continuité des journées portes ouvertes de La Seine Musicale.

Le programme de cette manifestation s'articulera autour de trois axes :

- la représentation du tunnel sous la Seine et le tracé du futur métro (installation de pyrotechnie, performance de funambulisme), pour « rendre visible l'invisible » ;
- une installation numérique et lumineuse événementielle (illumination de la passerelle) ;
- une programmation musicale jouant sur la Seine et à La Seine Musicale (orchestre sur un quai flottant, concert performance techno-numérique sur l'écran de La Seine Musicale).

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'attribution d'une subvention de fonctionnement (150 000 € sur un budget prévisionnel de 465 000 €) à la SGP pour cette manifestation culturelle organisée sur le territoire alto-séquanais.

Education

22.102 Collège public - Aide sociale à la demi-pension en cité scolaire et lycée voisin - Année scolaire 2022-2023 : Vote pour à l'unanimité

Afin de maintenir l'égalité de traitement entre tous les collégiens du département, je vous propose, pour les élèves de ces établissements, un dispositif d'aide sociale à la demi-pension et à l'internat. Il consiste en la prise en charge, par le Département, d'une partie du coût du repas des collégiens issus des familles les plus défavorisées, en appliquant la même réduction de tarif en pourcentage que celle appliquée dans les collèges publics à gestion départementale, et le même plafond d'aide, soit 4,28 € pour les demi-pensionnaires et 9,61 € pour les internes.

Quotient familial mensuel QFM en €	Pourcentage de réduction sur le prix du repas
0 à 220	85 %
221 à 370	65 %
371 à 520	45 %
521 à 670	27,5 %
671 à 820	7,5 %
>820	0 %

22.80 Collèges privés - Aides à la demi-pension - année scolaire 2022-2023 : Vote pour à l'unanimité

Afin de maintenir l'égalité de traitement entre tous les collégiens du département, je vous propose, pour les élèves de ces établissements, un dispositif d'aide sociale à la demi-pension et à l'internat. Il consiste en la prise en charge, par le Département, d'une partie du coût du repas des collégiens issus des familles les plus défavorisées, en appliquant la même réduction de tarif en pourcentage que celle appliquée dans les collèges publics à gestion départementale, et le même plafond d'aide, soit 4,28 € pour les demi-pensionnaires et 9,61 € pour les internes.

22.101 Convention relative à la tarification de la demi-pension des élèves de l'Essonne: Vote pour à l'unanimité

Compte tenu du découpage actuel de la carte scolaire, les collégiens domiciliés dans les communes de Chilly-Mazarin, Massy et Wissous situées dans le département de l'Essonne, sont scolarisés et déjeunent dans les cinq collèges d'Antony (Anne Frank, François Furet, Henri Georges Adam, La Fontaine et René Descartes), et ce, dans l'attente de l'ouverture d'un collège à Wissous dont la livraison est prévue en 2025-2026.

Les élèves essonnien bénéficient de la tarification de la demi-pension des Hauts-de-Seine plus favorable. Ainsi le repas facturé pour une famille dont la tranche de revenu est la plus haute est de 4,28 € dans les Hauts-de-Seine, et 4,89 € dans le Département de l'Essonne.

Le département de l'Essonne prend en charge, auprès du concessionnaire chargé de la facturation de ces familles, la différence entre le tarif de référence alto-séquanais applicable par repas et le tarif essonnien, auquel les familles peuvent prétendre en fonction de leur quotient familial.

La convention en cours dont environ 300 élèves bénéficient, arrive à échéance le 24 août 2022. Le présent rapport a pour objet de conclure la convention portant les mesures à caractère social au profit des familles de collégiens domiciliés en Essonne, et scolarisés dans les cinq collèges publics d'Antony. La convention entrera en vigueur le 25 août 2022 et prendra fin 7 jours avant la rentrée scolaire 2026-2027.

22.79 Pass+ 92/78 - Nouveaux organismes : Vote pour à l'unanimité

ANNEXE 1
Pass+ Affiliation organismes CD 8 JUILLET 2022
ASNIERES SUR SEINE
Association de gymnastique volontaire d'Asnières
BOIS COLOMBES
Association l'Air de Rien
ISSY LES MOULINEAUX
Association Sportive du Lycée Ionesco
MEUDON
Académie d'art et des Hauts de Seine
NANTERRE
Anne-Cécile Moraillon Pilates le Corps en Mouvements

Intervention de Najib Benarafa pour dire que nous approuvons bien entendu l'affiliation de nouveaux organismes.

Parmi les dispositifs Pass+, il y a aussi le remboursement partiel ou total de la carte Imagine'R pour les collégiens boursiers qui est une mesure que le groupe écologiste et socialiste tient à saluer. La gratuité des transports permet non seulement le décloisonnement et la mixité mais aussi l'ouverture à des offres sportives et culturelles souvent inaccessibles. Elle favorise aussi une mobilité sans émissions de gaz à effet de serre ou de pollutions de l'air.

Nous espérons qu'un jour cette mesure sera un jour offerte à tous les jeunes issus des classes moyennes aussi dont les parents voient, avec l'inflation, leurs moyens se réduire.

Pour les familles alto-séquanaises dont les revenus sont très modestes il est très difficile d'avancer le montant annuel de la carte Imagine'R qui s'élève à 380€. Serait-il possible pour ces cas particuliers leur avancer le montant de cette carte comme cela se fait dans d'autres départements plutôt qu'elles attendent plusieurs semaines leur remboursement ? Le Président Georges Siffredi répond favorablement à cette dernière demande.

Numérique éducatif

22.103 Collèges - Dotations en matériels et services numériques - Année 2022-2023 : Vote pour à l'unanimité

En synergie avec le projet 2021-2024 de l'académie de Versailles, le Département propose aux collèges, à travers un appel à projet annuel intitulé Actions Educatives Citoyennes Numériques, une large palette de dispositifs dont une offre de matériels et services numériques innovants

65 collèges publics, soit 70 % des établissements concernés, ont déposé au moins un projet cette année, indiquant une stabilité au regard des années précédentes. Parmi eux, 60 collèges recevront entre 1 et

3 kits de matériels représentant un total de 215 équipements innovants, complétant ainsi le parc informatique des collèges. Les projets des collèges concernent majoritairement la robotique, l'impression 3D et les kits média, ce qui est en cohérence avec l'évolution des programmes scolaires.

Les nouveautés proposées cette année ont également été plébiscitées par les collèges, en particulier le pack sondes sciences qui permet d'effectuer des relevés d'information dans le cadre de protocoles et d'expériences permettant de sensibiliser les élèves au développement durable. Les matériels ergonomiques destinés aux élèves avec des besoins éducatifs particuliers, pour lesquels le numérique peut aider aux apprentissages (claviers ergonomiques, règles scanner, dictaphones numériques), proposés depuis l'année dernière, ont encore fait l'objet de nombreuses demandes. Enfin, la ressource numérique 'Projet Voltaire', qui permet un accompagnement personnalisé en orthographe à destination des élèves, a été demandée par plus d'un quart des collèges.

Les Ormeaux	FONTENAY-AUX-ROSES	1 pack sac à dos tablettes 1 imprimante UP300 2 visualiseurs
-------------	--------------------	--------------------------------------------------------------------

Attractivité du territoire

22.125 SPLIE 78/92 - Modifications statutaires et capitalistiques : Vote pour à l'unanimité

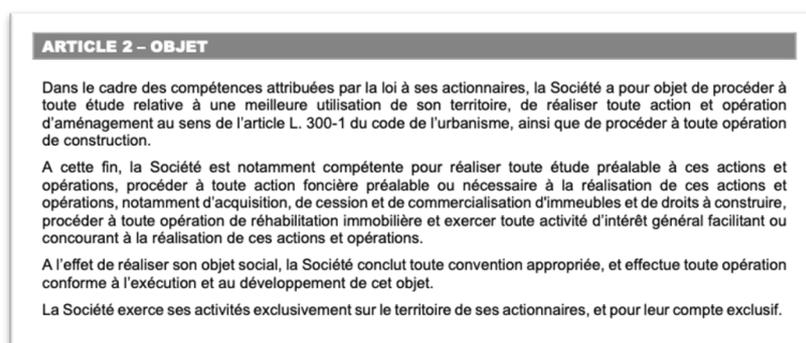
« Cette SPL interdépartementale d'études créée conjointement par les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines permet actuellement de rendre des prestations d'études « intégrées » sur cinq grandes thématiques qui avaient été initialement identifiées : le développement urbain, l'innovation urbaine, les mobilités et les espaces naturels sensibles, la valorisation du patrimoine et les équipements publics. »

Capital actuel de 400 000 € détenu à égalité par le 78 et 92. Mais ils veulent élargir la participation à d'autres collectivités (cession des actions à part égal entre les 2 départements) :

- ville de Levallois-Perret : pour 500 actions à 10 € soit 5 000 € ;
- ville de Montesson : pour 500 actions à 10 € soit 5 000 € ;
- CU Grand Paris Seine & Oise : pour 1000 actions à 10 € soit 10 000 € ;
- CA Saint-Quentin-en-Yvelines : pour 1000 actions à 10 € soit 10 000 €.

La société prendra le nom de CITALLIA : « en vue de la doter d'une nouvelle compétence en matière d'aménagement, de préciser les modalités d'intégration de nouveaux actionnaires, et d'adapter plusieurs dispositions au regard de cette nouvelle orientation. La société pourra désormais servir des prestations d'aménagement pour les seuls actionnaires qui disposent de cette compétence. »

Le département y enverra 2 représentants au CA.



22.126 Commission locale d'informations ASN - Subvention 2022 - FONTENAY-AUX-ROSES : Vote pour à l'unanimité

« La loi du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, dite «Loi TSN» a attribué la compétence aux présidents de conseils généraux, pour créer les commissions locales d'information (CLI) relatives aux installations nucléaires, et conféré aux Départements la responsabilité d'assurer la gestion et l'administration de ces instances. »

Ces commissions sont des structures d'information et de concertation obligatoirement mises en place en cas de présence d'une installation nucléaire sur le territoire départemental. Elles ont principalement

pour mission de favoriser la transparence de l'information et la concertation auprès des riverains et diverses parties prenantes dans un rayon de 5 km autour de l'installation.

L'Agence pour la Sécurité Nucléaire (ASN) participe au financement des frais de fonctionnement des CLI, ainsi qu'aux frais d'expertise par l'attribution de subventions : montant proposé cette année de 1 941 €.

Transports

22.81 Tramway T1 – indemnisation et prise de possession d'un terrain – COLOMBES : Vote pour à l'unanimité

L'indemnisation des copropriétaires du 310-312, rue du Président Salvador Allende à Colombes, pour la dépossession d'une emprise de terrain de 153 m², à extraire de la parcelle cadastrée section BY n° 259.

Le Département a proposé une indemnisation à hauteur de 59 905 €, emploi compris, l'indemnité principale ayant été fixée à 700 €/m², avec un abattement de 50 % pour « inconstructibilité ». Par courrier du 24 novembre 2021, les copropriétaires ont refusé cette offre, et des négociations amiables ont été engagées. Une nouvelle offre du Département au prix de 118 810 € (dont 11 710 € au titre de l'indemnité de emploi) a été adressée aux copropriétaires le 4 mars 2022. Par lettre du 8 mars 2022, les copropriétaires ont accepté l'offre du Département.

22.108 Tramway T1 – indemnisation et prise de possession d'un terrain – COLOMBES : Vote pour à l'unanimité

Le prolongement du tramway T1 de la station « Les Courtilles » à Asnières-sur-Seine au tramway T2 à Colombes couvre 6,4 kilomètres et nécessite l'acquisition de 187 parcelles dont 34 bâties.

Trois copropriétés, ayant pour syndicat l'Office public de l'habitat Colombes Habitat Public sont concernées par des emprises situées dans le périmètre du projet de tramway, pour environ 2 091 m².

Le présent rapport porte sur la maîtrise foncière de ces trois emprises en copropriété, pour lesquelles les indemnisations proposées ont d'ores et déjà été approuvées par les syndicats de copropriétaires concernés.

- Indemnisation copro 496, rue Gabriel Péri et 77, rue des Côtes d'Auty à Colombes : 344 631,50 €.
- Indemnisation copro 105, boulevard Charles de Gaulle à Colombes : 13 130 €
- Indemnisation copro 139, boulevard Charles de Gaulle à Colombes : 6 529 €

Des travaux de reconstitution de fonctionnalités, relatifs notamment aux accès, clôtures et aménagements internes, doivent par ailleurs être réalisés dans ces trois copropriétés à hauteur de 110 242,02 €

22.107 Transports - Ligne 15 sud GPE- Déclassés et cessions : Vote pour à l'unanimité

À ce jour, l'ensemble de la ligne 15 Sud a été creusée, une partie est équipée en voies, quatre gares sont en phase d'aménagement. Selon la SGP, la mise en service de la ligne est prévue fin 2025. Dans le cadre

de la réalisation de la ligne 15 Sud, le Département doit céder à la SGP des parcelles et volumes impactés par la réalisation de gares et d'ouvrages annexes, situés sur six sites :

Quatre gares: Pont de Sèvres, Issy RER, Châtillon-Montrouge et Bagneux;

Deux ouvrages annexes : square Malleret-Joinville à Malakoff et RD101 - Place de la Résistance à Issy-les-Moulineaux.

A Malakoff, la SGP réalise un ouvrage annexe (ouvrage de service pour le fonctionnement du métro et la sécurité des voyageurs). Trois parcelles appartenant au Département, d'une superficie totale de 212 m², en nature de voirie, sont nécessaires à la construction de cet ouvrage situé square Malleret-Joinville. Cet ouvrage est entièrement enterré, seules la grille de ventilation et les trappes d'accès de secours et de maintenance seront visibles en surface.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les cessions relatives à la réalisation de la gare d'Issy RER, de la gare de Bagneux, et de l'ouvrage annexe situé à Malakoff.

Affaires sociales – Solidarités

22.122 FSL - Compte-rendu - 1er trimestre 2022 : Vote pour à l'unanimité

	FSL Accès						FSL Maintien					
	2020		2021		2022		2020		2021		2022	
	aides accordées	Montant financier	aides accordées	Montant financier								
janvier	204	75 637 €	256	108 954 €	319	136 501 €	177	188 513 €	283	503 727 €	178	356 667 €
février	186	61 521 €	207	87 159 €	288	131 030 €	176	147 719 €	274	507 665 €	187	349 882 €
mars	90	36 352 €	298	129 334 €	354	159 623 €	93	114 519 €	336	575 290 €	275	467 920 €
Total	480	173 510 €	761	325 447 €	961	427 154 €	446	450 751 €	893	1 586 682 €	640	1 174 469 €

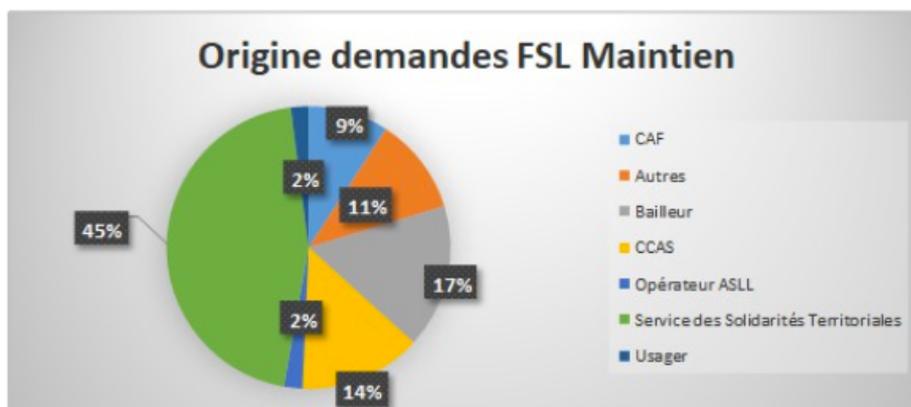
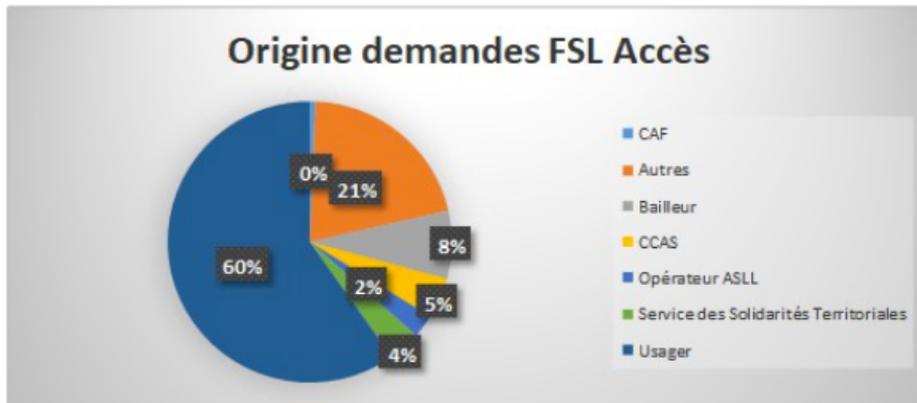
1er trimestre 2022 est en baisse de 16% par rapport à 2021 : le FSL maintien décroît de 26% mais le FSL accès croît de 26%.

Évolution du nombre de demandes :

	Demandes réceptionnées 2020 *		Demandes réceptionnées 2021		Demandes réceptionnées 2022	
	Accès	Maintien	Accès	Maintien	Accès	Maintien
T1	318	515	507	1095	600	873
T2	128	324	555	1014		
T3	370	718	506	751		
T4	458	1007	614	783		
TOTAL	1274	2564	2182	3643	600	873
TOTAL ANNUEL	3838		5825		1473	

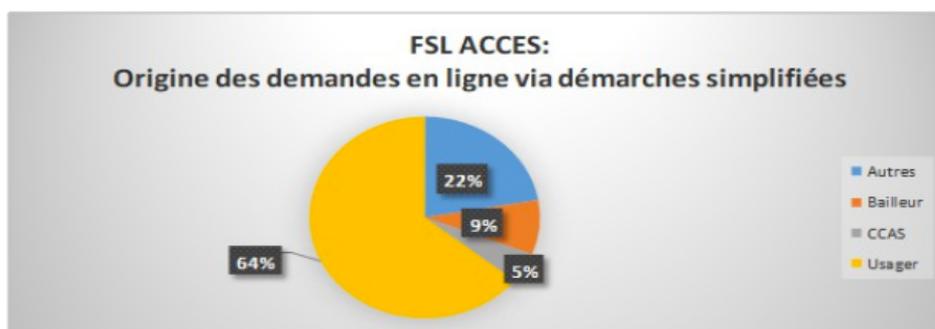
« Ces chiffres sont basés sur la date de dépôt de la demande de FSL. A noter qu'un demandeur peut faire plusieurs demandes par an et qu'une demande peut comporter plusieurs types d'aides. C'est pourquoi ces données ne sont pas comparables avec les totaux du nombre d'aides accordées par mois, la décision étant par type d'aide et pouvant porter sur une demande du mois précédent. »

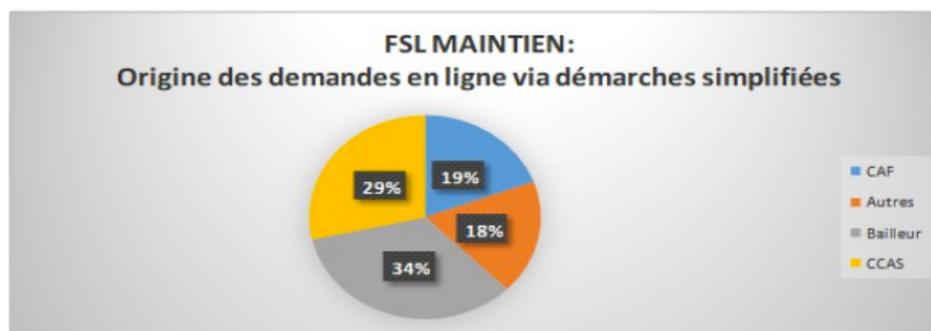
Évolution de l'origine des demandes :



Demandes dématérialisées :

Le téléformulaire de la plateforme « Mes démarches simplifiées » est sollicité de façon croissante pour l'accès : + 75 % sur les demandes déposées entre le 1er trimestre 2021 et le 1er trimestre 2022. Concernant le maintien, on constate une stabilité des demandes en ligne.



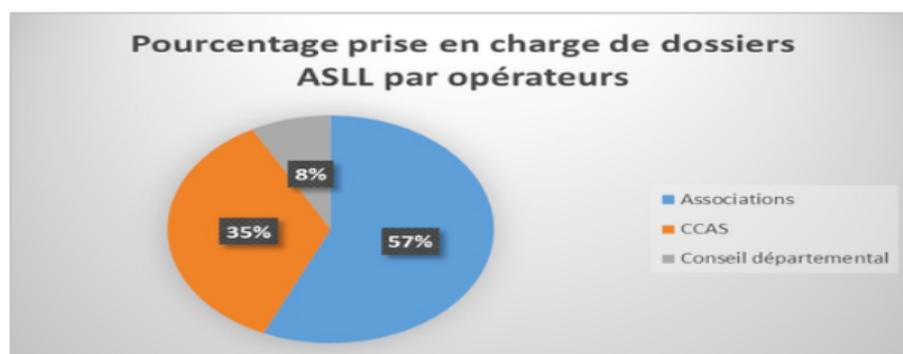


ASLL (Accompagnement social lié au logement) :

Mesures d'ASLL « classiques », dites « à domicile », qui visent à accompagner les ménages, sans mise à disposition d'un logement, pour leur apporter une aide pour la recherche de logement, pour l'accès ou le maintien dans leur logement. 12 CCAS sont subventionnés pour 13,5 équivalents temps pleins (ETP) de travailleurs sociaux, et une association pour 7 ETP. Les 3 travailleurs sociaux internes au Département peuvent également être mobilisés dans le cadre de ces mesures.

Mesures d'ASLL, dites « accès en logement temporaire d'insertion (LTI) ». Dans ce cadre, les opérateurs qui mettent en œuvre ces mesures d'ASLL mobilisent également des logements et en assurent la sous-location aux ménages, afin de leur permettre de trouver une solution de logement pérenne à l'issue de cet accompagnement spécifique. Quatre associations sont subventionnées par le Département pour la réalisation de ces mesures.

ASLL dites « à domicile » :	Chiffre
ASLL projet logement	8
ASLL accès en logement autonome	27
ASLL maintien	183
ASLL veille locative	1
ASLL dites « accès en logement temporaire » (LTI)	
ASLL accès en logement temporaire	68
SOMME	287



22.123 FSL - Abondement exceptionnel de l'État - 2021 : Vote pour à l'unanimité

La révision du règlement intérieur du FSL a permis d'améliorer la lisibilité et la facilité d'accès au dispositif. En effet, le Département constate en 2021 une forte hausse du nombre d'aides accordées par rapport à 2019 (+ 52 % sur l'accès et + 42 % sur le maintien), ainsi qu'un accroissement significatif de leurs montants sur cette même période (+ 80 % sur l'accès et + 121 % sur le maintien).

La crise sanitaire a accentué la fragilité des personnes vulnérables, et a eu des répercussions directes sur leur capacité à s'acquitter de leur loyer, avec un risque accru d'expulsions, comme l'atteste la hausse sans précédent de la mobilisation des aides du FSL en 2021 visant à l'apurement des dettes locatives : en 2021, les aides FSL « maintien » ont représenté près de 5 M€ de dépenses, dont plus de 4 M€ pour l'apurement des dettes locatives, et les aides FSL « accès » plus de 1 M€ de dépenses.

2021 : 72 organismes ont abondé le FSL, pour une somme de 1 582 462 €

Organismes financeurs	Montant des participations au FSL en 2021
Bailleurs	675 712 €
Communes et CCAS	349 555 €
Autres partenaires : CAF, EDF, ENGIE, Véolia, SEOP, SUEZ, SIAAP	557 195 €
Total 72 organismes	1 582 462 €

Depuis mai 2021, l'État peut également abonder le FSL pour l'année 2021 pour aider à pallier aux conséquences de la crise sanitaire (en finançant la hausse des dépenses de maintien pour les années 2019 à 2021) et éviter les expulsions locatives.

Critères de cette aide :

- Critère d'ouverture du plafond de ressources : le plafond d'éligibilité du règlement intérieur du FSL s'établit à un quotient familial CAF de 800 pour une personne seule, ce qui est supérieur à 1,1 SMIC pour une personne seule en 2021 ;
- Critère d'absence de plafond de prise en charge des dettes locatives : le plafond de prise en charge des dettes locatives du règlement intérieur s'élève à 10 000 € ; après discussion avec les services de l'État, il a néanmoins été estimé qu'il permettait de prendre en compte l'ensemble des ménages dont le paiement du loyer est impacté temporairement par les conséquences économiques de la crise sanitaire ;
- Condition d'absence de critères relatifs à la reprise préalable du paiement du loyer avant octroi de l'aide : la condition de reprise de paiement du loyer a été abaissée à un mois au lieu de trois mois, afin de rendre accessibles les aides au maintien (jusqu'à 10 000€) à tous les ménages ;
- Condition d'absence de critères relatifs à la composition familiale : la composition familiale ne constitue pas, en effet, un critère d'éligibilité aux aides maintien dans le règlement FSL ;

- Condition de l'existence d'une procédure de traitement accélérée : le service en charge de l'instruction des dossiers FSL met en œuvre une procédure accélérée de traitement dans les cas qui lui sont signalés comme urgents.

Les critères étant satisfaits, l'État participera au FSL 92 à hauteur de 1 833 773 € au titre de l'année 2021.

22.100 FSL - Gip autonomy - Convention de gestion des subventions : Abstention du groupe écologistes & socialistes et du groupe communiste, républicain et citoyen

L'agence interdépartementale de l'autonomie a pour ambition de proposer des actions innovantes à mener dans le champ du maintien à domicile, de structurer l'offre à domicile et de la piloter, afin de soutenir les seniors et les personnes en situation de handicap qui ont choisi de demeurer à leur domicile.

Pour la mise en œuvre de ses missions, l'agence bénéficie de la contribution humaine, matérielle et financière de ses membres, dont les modalités du soutien sont précisées dans une convention de partenariat triennale 2021-2023.

Les moyens alloués par le Département des Hauts-de-Seine reposent notamment sur la délégation de crédits destinés à financer les organismes participant au maintien à domicile des personnes âgées.

22.124 FSL - Autonomie - Convention CNSA – 2022 : Abstention du groupe écologistes & socialistes et du groupe communiste, républicain et citoyen

« Actuellement, le secteur des services d'aide à domicile rencontre d'importantes difficultés de recrutement. Dans une logique de transversalité, le Département fait le lien entre les importants besoins de recrutement du secteur et l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). »

- Axe 1 : structuration de l'offre du secteur de l'aide à domicile

Action 1.1 : accompagner les mutualisations et les coopérations territoriales au service du parcours de vie des usagers.

- Axe 2 : modernisation du secteur de l'aide à domiciliaire

Action 2.1: accompagner les services d'aide et d'accompagnement vers les outils de télétransmission ;

Action 2.2: accompagner les services d'aide et d'accompagnement dans une démarche qualité ;

Action 2.3: accompagner les dirigeants dans le pilotage de leur structure ;

Action 2.4: apporter un appui juridique aux structures.

- Axe 3 : professionnalisation des services d'aide à domicile

Les employeurs rencontrent de très grandes difficultés à pourvoir leurs besoins en personnel et tout particulièrement en personnel qualifié et / ou diplômé.

Le maintien dans l'emploi des salariés nécessite une bonne adéquation de leurs niveaux de compétences en regard des besoins évolutifs des usagers.

Par ailleurs, le département compte un grand nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA, à la recherche d'un emploi. Le secteur du service à la personne peut présenter une réelle opportunité professionnelle pour ces personnes.

Préalablement, ces personnes doivent être sensibilisées, préparées en travaillant le projet professionnel et en levant les freins périphériques à leur employabilité (remise à niveau, mobilité...), pré-qualifiées, puis qualifiées.

Afin d'apporter une réponse au besoin de professionnels correctement préparés pour apporter le service de qualité attendu, le Département, au travers de son agence d'insertion ActivitY', soutient l'employabilité et la qualification des bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi pour accéder aux métiers du secteur.

L'objectif stratégique est donc double :

- répondre aux besoins du secteur en volume d'emplois et en qualification du personnel,
- répondre à l'objectif d'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Action 3.1 : professionnaliser les encadrants ;

Action 3.2 : professionnaliser les intervenants ;

Action 3.3 : faciliter l'accès à la qualification des personnes orientées vers le secteur des services à la personne ;

Cibles	<ul style="list-style-type: none">- Sessions de sensibilisation : 4- Bénéficiaires sensibilisés (participants) : 50- Bénéficiaires validant l'accès vers les métiers : 35- Personnes recrutées sur un emploi du secteur des services à la personne : 25 (30% de bénéficiaires du RSA pour chaque indicateur)- Parcours de VAE : 5
--------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Action 3.4 : analyser les pratiques.

- Axe 4 : accompagnement des proches aidants

Action 4.1: sensibiliser et informer les proches aidants de personnes en situation de handicap ;

Action 4.2 : soutenir psychosocialement les aidants de personnes en situation de handicap en collectif en présentiel ;

Action 4.3 : élaborer une stratégie territoriale : définir une méthode d'animation.

- Axe 5 : pilotage de la convention

Action 5.1 : assurer le suivi des services d'aide et d'accompagnement à domicile et la mise en œuvre de la convention de modernisation et de professionnalisation.

Coût global estimé à 568 848 €. Pour la réalisation de ce programme, la participation de la CNSA est fixée à hauteur de 50 % du coût de chacune des actions en faveur de l'accueil familial, de 80 % du coût de chacune des actions en faveur des aidants, et de 60 % du coût pour chacune des autres actions, soit un montant maximum de 349 901 €. Le complément, soit un montant de 218 947 €, est pris en charge par le Département.

Intervention d'Astrid Brobecker pour indiquer que nous partageons les objectifs pour répondre aux enjeux du maintien à domicile des personnes âgées : faire évoluer l'offre en la diversifiant, l'intégrer à la politique logement dans le cadre de l'aménagement social du territoire, structurer les services intervenant à domicile, et favoriser la création de nouveaux services.

Néanmoins, nous avons des questions sur les moyens :

- Quelles sont les communes du département concernées ?

- Quels sont les prestataires ?
- Quels sont les profils des personnes qui seront embauchées et les formations envisagées ?
- Qui seront les employeurs ? les SAAD ou le département ?

Alexandra Fourcade indique que des éléments dont la liste des villes seront fournis.

Nathalie Léandri présente un vœu co-écrit par la majorité et l'opposition.

Exposé des motifs

À l'approche de la rentrée scolaire, des articles de presse font état d'un potentiel manque d'enseignants pour l'année 2022-2023, y compris dans l'académie de Versailles, ce qui pourrait entraîner des répercussions importantes dans les collèges de notre Département et qui inquiète à juste titre les parents d'élèves.

Nous, élus du Conseil Départemental, sommes tous réunis autour de la certitude qu'il est impératif, plus que jamais après la crise du Covid qui a profondément affecté notre jeunesse, que les enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions, car l'éducation est décisive pour permettre aux citoyens de demain de construire leur avenir sereinement et sur de bonnes bases.

Cette dernière année scolaire a été marquée par des revendications légitimes portant sur la baisse de la Dotation Horaire Globale dans des établissements alto-séquanais, y compris dans des collèges situés en Réseau d'Education Prioritaire, compte-tenu des difficultés particulières auxquelles ils doivent faire face.

Pour proposer aux collégiens les meilleures conditions possibles pour leur éducation, le Département investit massivement, dans la rénovation ou la reconstruction des bâtiments, mais également pour financer des activités éducatives permettant de prolonger les acquis scolaires, développer la pratique du sport à l'école, ou encore favoriser l'épanouissement des jeunes collégiens à travers des dispositifs comme le Pass+ qui les encourage à s'intéresser à la culture ou à s'inscrire dans les clubs de sport.

Même si le Département va jusqu'à financer des dispositifs de soutien scolaire, tous ces efforts ne seront pas suffisants si le gouvernement ne mobilise pas tous les moyens nécessaires afin que les enfants puissent apprendre sereinement. Aussi, alors que le nouveau ministre de l'Education nationale, M Pap N'Diaye, a fait il y a quelques jours des annonces pour rendre le métier d'enseignant plus attractif, il semble essentiel et urgent que tous les moyens humains soient donnés à l'Académie ainsi qu'à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale pour qu'un nombre de professeurs suffisant soit présent dans tous les collèges des Hauts-de-Seine afin d'assurer l'ensemble des programmes à tous les élèves.

Pour que les établissements bénéficient d'une DHG réellement corrélée avec leurs effectifs, éviter des classes surchargées nuisant à la bonne transmission des savoirs, et permettre aux équipes de l'Education nationale de travailler sur des projets qui ont du sens tout en proposant un accompagnement personnalisé là où il s'avère nécessaire, toutes les mesures pertinentes doivent être prises.

Vœu :

Afin de garantir à tous les collégiens des Hauts-de-Seine le meilleur environnement pour apprendre, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, réuni en séance plénière le 8 juillet 2022 :

- Formule le vœu que les mesures adéquates soient prises pour recruter un nombre d'enseignants suffisant afin de limiter le nombre d'élèves par classe.
- En conséquence, souhaite que la DHG de chaque établissement de notre Département soit adaptée à l'évolution des effectifs en prenant en compte les spécificités de chaque collège.
- Souhaite que tous les moyens soient donnés aux professeurs pour développer des actions éducatives dans l'intérêt des élèves.
- Souhaite que des mesures soient prises pour revaloriser le métier d'enseignant pour les conforter dans leur vocation et pérenniser les équipes au service de la progression des élèves.
- Souhaite que tous les moyens humains soient mis à disposition pour les élèves en situation de handicap.
- Mandate Monsieur le Président du Conseil Départemental pour saisir l'ensemble des parties prenantes à ce sujet.

Nous avons remercié Madame Leandri pour la teneur du vœu qui rejoint dans ces grandes lignes le vœu conjoint que les groupes d'opposition avait proposé en février dernier mais que la majorité avait refusé de soutenir.

Notre groupe partage pleinement les constats qui viennent d'être faits. Nous avons toutes et tous été témoins de la dégradation progressive que subit l'institution scolaire frappées par les réformes indignes portées par le Ministre Blanquer. On en voit aujourd'hui le résultat dans nos collèges et plus largement dans l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université.

Dans les conseils d'administration des collèges où nous siégeons ou à l'occasion des nombreuses interpellations directes des familles, nous sommes toutes et tous été témoins des baisses incompréhensibles des Dotations Horaires attribuées pour la rentrée aux collèges de notre département, notamment ceux situés en Réseau d'éducation Prioritaire.

Comment assurer l'égalité républicaine quand de telles inégalités s'organisent et conditionnent l'avenir de tant de collégiens ? De nombreuses heures de cours non assurées du fait du non-remplacement d'enseignants absents. Une situation « générale » sur l'ensemble du département où un récent recensement assuré par la FCPE pointait plus de 4 800 heures de cours non remplacées depuis septembre (évidemment un chiffre certainement très largement sous-évalué).

Nous ne pouvons taire notre inquiétude en matière de recrutement quand dans les Hauts-de-Seine, ce sont seulement 424 admis qui sont reçus au concours pour 1 430 postes à pourvoir. Ce ne sont pas les opérations de job dating destinées au recrutement de contractuels qui peuvent pallier des difficultés de recrutement. (500 postes d'enseignants non-titulaires à pourvoir dans le département).

L'Etat doit agir pour que la situation revienne à la normale et qu'on stoppe ces inégalités qui percutent les chances de réussite de tous les élèves. Ceci est aussi vrai pour les élèves en situation de handicap pour lesquels les moyens offerts pour leur accompagnement sont aussi plus que fragiles (rappelons nous la situation des AESH).

Il y a bien sûr à travailler sur la revalorisation du métier d'enseignant pour le rendre plus attractif ;

des efforts à faire du côté de la rémunération sans doute car je rappelle que notre pays se positionne laborieusement au 21ème rang de pays de l'OCDE sur ce point. Certes l'attractivité du métier ne peut se résumer à la seule rémunération mais elle compte quand même...

Des efforts à faire également pour une meilleure reconnaissance sociale du métier parce que les enseignants ne peuvent pas être tout à la fois enseignants, assistants sociaux, conseillers d'éducation, conseillers d'orientation, animateurs et que sais-je encore

Il faut donc dès la rentrée prochaine des enseignants en nombre, des enseignants formés, des enseignants reconnus pour ce qu'ils sont, et des moyens suffisants et adaptés pour la réussite de chaque élève.

C'est le devoir de l'Etat et il doit le remplir.

C'est ce que propose en substance ce vœu.

Nous sommes tous d'accord sur ces points. C'est pourquoi nous voterons ce vœu.

Pour finir, puisque nous parlons ici de moyens pour la réussite des élèves, je ne voudrais pas que l'on oublie les 800 élèves qui à ce jour sont encore sans affectation pour moitié en seconde générale et technologique et pour moitié en seconde professionnelle.

Il ne s'agit pas ici de s'immiscer dans les affaires régionales bien qu'il y aurait beaucoup de choses à dire aussi sur le plan scolaire mais simplement de ne pas oublier la situation de ceux qui étaient encore jusqu'à hier les collégiens de nos établissements altoséquanais.

Prochaine date de la commission permanente Lundi 19 septembre 2022

Dans l'intervalle, je reste à votre écoute.

Astrid Brobecker

Conseillère municipale Fontenay-aux-Roses

Conseillère départementale Hauts-de-Seine



abrobecker@hauts-de-seine.fr



[@AstridBrobecker](https://twitter.com/AstridBrobecker)

